



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE
N° VI-AR- 2026-DG 93

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260720-VI-AR-2026DG93-AU
Date de télétransmission : 20/07/2026
Date de réception préfecture : 20/07/2026

PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A Madame Catherine RONSIN

Le Maire de la Ville d'Etampes,

Vu l'article L.2212-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité,

Considérant l'empêchement des adjoints ainsi que les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Catherine RONSIN, conseillère municipale, a délégation pour assumer les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le mariage de :

- M. Thibaud DUGAT et Mme Elodie BEAUDECHON à 15h00
Le jeudi 23 juillet 2026

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes,
- L'intéressée

Fait à Etampes, le 20 JUL. 2026

Le Maire,
Gilles BAYARD



*Certifié exécutoire, compte-tenu
de la publication le : 20 JUL. 2026*